

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2476

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Solaize

objet : **Secteur de la rue du Repos - Requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification du secteur de la rue du Repos à Solaize est une opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2002-2007 au titre de la centralité et de l'urbanisme commercial.

Le montant des acquisitions foncières ainsi que le lancement des études de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2002-0599 en date du 10 juin 2002, pour un montant de 50 000 €.

L'opération s'inscrit dans le projet de renforcement du centre de Solaize autour du quartier des Eparviers qui fait l'objet de lotissements privés. Le projet de requalification du secteur de la rue du Repos a été élaboré en étroite collaboration avec la Commune et les lotisseurs afin d'assurer la cohérence des différents projets et de respecter l'identité du site.

Les objectifs attendus par cette requalification sont les suivants :

- mettre en sécurité le carrefour de la route du Pilon, de la rue de la Croix Rouge et de la rue du Repos qui verra son trafic augmenter,
- requalifier la rue du Repos (desservant aujourd'hui des champs cultivés) en une voirie plus urbaine et qualitative (tout en veillant au respect du caractère rural de la commune),
- valoriser les espaces publics associés traités en cohérence avec le projet de renforcement du centre.

Le présent rapport concerne la réalisation des travaux de l'opération tels qu'ils sont sommairement décrits ci-dessous :

- pour la rue du Repos : il est envisagé la requalification générale de la voie avec la réalisation côté "est" d'un trottoir de 1,50 mètre, une chaussée à double-sens de circulation de 5,50 mètres, et enfin côté ouest l'aménagement d'un espace enherbé d'un mètre.

Le long de certaines parties de la rue, il est envisagé la réalisation d'un mur de soutènement en paroi cloutée destiné à retenir les terrains privés touchés par le projet de requalification,

- pour l'aménagement du carrefour des rues du Repos, Pilon et Croix Rouge : il est envisagé un carrefour en "T" apportant le maximum de sécurité aux automobilistes et piétons. Sur les parties du carrefour restées libres, il est prévu un paysagement avec des parties enherbées, des arbustes et des arbres d'alignement. Toujours dans un souci de sécurité, les traversées piétonnes des chaussées ont été envisagées les plus courtes possibles,

- pour la place située au droit du cimetière communal : il est envisagé de requalifier entièrement l'espace en cohérence avec le mail des lotissements situés à l'ouest de la rue du Repos (prolongement des arbres d'alignement, accotements enherbés).

Le coût estimatif de ces travaux issu des études de maîtrise d'œuvre est de 960 000 € TTC, à mobiliser en crédits de paiement sur 2005 et 2006.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 20 décembre 2004 et du Bureau restreint le 10 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de requalification du secteur de la rue du Repos à Solaize pour un coût estimé à 960 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 10 juin 2002 pour l'opération n° 714 - Solaize : requalification du secteur de la rue du Repos pour un montant de 50 000 € est complétée à hauteur de 960 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 760 000 € en 2005,
- 200 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,